



Point d'avancement sur la présence de radioactivité artificielle au niveau du secteur de la résurgence du ruisseau des Landes

17 mai 2018

Division de Caen de l'ASN

- Suite aux résultats des investigations menées par l'ACRO, l'IRSN et ORANO fin 2016 et début 2017, ORANO a proposé à la division de Caen de l'ASN de réaliser des travaux ciblés de retrait de la pollution
- Par courrier du 3 avril 2017, l'ASN a précisé à ORANO le contenu attendu du dossier de dépollution basé sur le guide n°24 de l'ASN relatif à la gestion des sols pollués par les activités d'une installation nucléaire de base
- Le 21 juillet 2017, ORANO a transmis un dossier technique sur la réhabilitation du secteur du ruisseau des Landes comportant notamment :
 - Une analyse des origines possibles de la pollution observée
 - Un diagnostic de la pollution
 - Un plan de gestion
 - Une proposition de rabattement des eaux souterraines
 - Un renforcement de la surveillance environnementale

- L'ASN a sollicité l'avis de l'IRSN sur les propositions de mise en œuvre d'un rabattement de nappe et de renforcement de la surveillance
- Le 4 décembre 2017, l'IRSN a donné son avis à l'ASN et formulé deux recommandations :
 - « que l'exploitant établisse, au cours de la 1^{ère} année de fonctionnement des nouveaux pompages, un historique des mesures de leurs débits ainsi que leur influence éventuelle, d'une part sur les directions des écoulements de la nappe, en réalisant des cartes piézométriques, d'autre part sur la surveillance de la ZNO par les piézomètres »
 - « l'ajout d'un prélèvement d'eau au niveau du point R14, situé dans le ruisseau des Landes, en y appliquant les protocoles d'analyses similaires aux autres prélèvements d'eau » et « le déplacement du point de prélèvement de sédiments RL10 au niveau de l'embouchure du trop-plein de l'abreuvoir »
- Sur cette base, l'ASN a questionné l'exploitant par courrier du 15 février 2018
- Le 31 janvier 2018, l'ASN a rencontré ORANO pour communiquer les principales remarques suscitées par l'examen du dossier et visiter les terrains concernés par le projet d'excavation localisée des sols

- Des compléments sur le dossier technique de réhabilitation du secteur de la résurgence du ruisseau des Landes ont été formellement demandés par l'ASN le 27 avril 2018

- Les principaux points à améliorer portent sur :
 - La conformité du dossier au principe de gestion des sols pollués du guide n°24
 - L'inventaire des éventuelles autres résurgences existantes
 - La caractérisation et la cartographie de la zone polluée
 - La détermination de l'emprise de la zone à excaver
 - La définition du seuil de dépollution
 - La justification des choix du plan de gestion
 - La description des travaux prévisionnels d'excavation et des dispositions pour en maîtriser les impacts
 - Le programme des contrôles de l'atteinte de l'objectif d'assainissement proposé
 - Les modalités de caractérisation des déchets et leur mode de gestion
 - Le renforcement de la surveillance environnementale proposée sur la durée des travaux



Merci pour votre attention